



RÉPUBLIQUE DE VANUATU

LOI N°24 DE 2024 RELATIVE AU PARTENARIAT PUBLIC-PRIVÉ (MODIFICATIONS CORRÉLATIVES)

Sommaire

1	Modifications corrélatives	2
2	Caducité de la Loi	2
3	Entrée en vigueur	3

RÉPUBLIQUE DE VANUATU

Promulguée : 05/12/2024

Entrée en vigueur : 11/12/2024

LOI N°24 DE 2024 RELATIVE AU LE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVÉ (MODIFICATIONS CORRÉLATIVES)

Portant modification corrélative de certaines lois à la suite de la promulgation de la Loi N° de 2024 sur le Partenariat public-privé.

Le Président de la République et le Parlement promulguent le texte suivant :

1 Modifications corrélatives

Les Lois ci-après sont modifiées tel que prévu à l'Annexe :

- a) Loi N°13 de 2014 relative à la Lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme ;
- b) Loi N°10 de 2007 relative à la Sécurité de l'Aviation ;
- c) Loi N°36 de 2013 sur le Bâtiment ;
- d) Loi N°19 de 1998 sur les Patentes commerciales ;
- e) Loi sur les Noms commerciaux [CAP 211] ;
- f) Loi sur les Associations à vocation sociale (Enregistrement) [CAP 140] ;
- g) Loi sur l'Aviation civile [CAP 258] ;
- h) Loi N°25 de 2012 relative aux Sociétés ;
- i) Loi N°25 de 2019 sur l'Agence de promotion et de favorisation des investissements de Vanuatu ;
- j) Loi N°19 de 2014 sur le Développement industriel ;
- k) Loi N°13 de 2016 sur le Droit à l'information.

2 Caducité de la Loi

- 1) La présente Loi devient caduque à la date où toutes ses dispositions entrent en vigueur.

ERROR! USE THE HOME TAB TO APPLY CHARPARTTEXT TO THE TEXT THAT YOU WANT TO APPEAR HERE.

- 2) La caducité de la présente Loi, à cause de l'application de l'article 11 de la Loi sur l'Interprétation [CAP 132], n'affecte aucune modification à laquelle elle s'applique.

3 Entrée en vigueur

La présente Loi entre en vigueur à la date sa publication au Journal officiel.

ANNEXE

MODIFICATIONS CORRÉLATIVES

1 Loi N°13 de 2014 relative à la Lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme

Après l'alinéa 2 k)

Insérer

« ka) une agence gouvernementale et un partenaire privé opérant dans le cadre de la Loi N°23 de 2024 relative au Partenariat public-privé ; »

2 Loi N°10 de 2007 relative à la Sécurité de l'aviation

Après l'article 1

Insérer

« 1A Application de la Loi relative au Partenariat public-privé

Pour éviter toute ambiguïté, la présente Loi s'applique à un aéroport, qu'il soit ou non exploité sous la forme d'un partenariat public-privé au sens de la Loi N°23 de 2024 relative au Partenariat public-privé. »

3 Loi N°36 de 2013 sur le Bâtiment

Après l'article 3

Insérer

« 3A Application de la Loi relative au Partenariat public-privé

Pour éviter toute ambiguïté, la présente Loi s'applique à la construction d'un bâtiment, qu'il s'agisse ou non d'un partenariat public-privé au sens de la Loi N°23 de 2024 relative au Partenariat public-privé, ou qu'il soit ou non exploité en tant que tel. »

4 Loi N°19 de 1998 sur les Patentes commerciales

Après l'article 1

Insérer

« 1A Application de la Loi relative au Partenariat public-privé

Pour éviter toute ambiguïté, la présente Loi s'applique à une entreprise, qu'elle soit ou non exploitée en tant que partenariat public-privé au sens de la Loi N°23 de 2024 relative au Partenariat public-privé. »

5 Loi sur les Noms commerciaux [CAP 211]

Après l'article 1

Insérer

« 1A Application de la Loi relative au Partenariat public-privé

Pour éviter toute ambiguïté, la présente Loi s'applique à un nom commercial, que celui-ci soit ou non un partenariat public-privé au sens de la Loi N°23 de 2024 relative au Partenariat public-privé, ou qu'il soit ou non exploité en tant que tel. »

6 Loi sur les Associations à vocation sociale (Enregistrement) [CAP 140]

Après l'article 1A

Insérer

« 1B Application de la Loi relative au Partenariat public-privé

Pour éviter toute ambiguïté, la présente Loi s'applique à une association, qu'elle soit ou non un partenariat public-privé au sens de la Loi N°23 de 2024 relative au Partenariat public-privé, ou qu'elle soit ou non gérée comme telle. »

7 Loi sur l'Aviation civile [CAP 258]

À la fin de l'article 3

Ajouter

« 5) Pour éviter toute ambiguïté, la présente Loi s'applique à un aéroport, qu'il soit ou non exploité sous la forme d'un partenariat public-privé au sens de la Loi N°23 de 2024 relative au Partenariat public-privé. »

8 Loi N°25 de 2012 relative aux Sociétés

Après l'article 153

Insérer

« 153A Application de la présente partie à la Loi relative au Partenariat public-privé

Aux fins de la présente partie, une société d'outre-mer qui est un partenaire privé dans le cadre d'un partenariat public-privé à Vanuatu au sens de la Loi N°23 de 2024 relative au Partenariat public-privé est considérée comme exerçant des activités à Vanuatu. »

**9 Loi N°25 de 2019 sur l'Agence de promotion et de favorisation
des investissements de Vanuatu**

Après l'article 1

Insérer

« 1A Application de la Loi relative au Partenariat public-privé

Pour éviter toute ambiguïté, la présente Loi s'applique à un investissement ou à une activité d'investissement réalisé par un investisseur étranger dans le cadre d'un partenariat public-privé au sens de la Loi N°23 de 2024 relative au Partenariat public-privé. »

10 Loi N°19 de 2014 sur le Développement industriel

Après l'article 1

Insérer

« 1A Application de la Loi relative au Partenariat public-privé

Pour éviter toute ambiguïté, la présente Loi s'applique à un investissement ou à une activité d'investissement réalisé par un investisseur étranger dans le cadre d'un partenariat public-privé au sens de la Loi N°23 de 2024 relative au Partenariat public-privé. »

11 Loi N°13 de 2016 sur le Droit à l'information

Article 3 – Après l'alinéa b) (définition de « entité privée »)

Insérer

« ba) qui est un partenaire privé dans le cadre d'un partenariat public-privé au sens de la Loi N°23 de 2024 relative au Partenariat public-privé ; ou »